



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 29 AOUT 2023

Présents : Mme Sylvestre MM Pézière - Sénécal

Excusés : MM. El Fakri – Cokgul - Podan-Mavounzy

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION

ART. 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.



CHANGEMENTS

Veillez noter les changements suivants :

*La journée du 17 /09/2023 (CDM, Anciens, Vétérans +45 ans, U16, U18) est reportée au 01/10/2023

*Seniors Garçons : la journée du 10/09/2023 est reportée au 01/10/2023

*Seniors Féminines : la journée du 09/09/2023 est reportée au 14/10/2023

MATCH A HUIS CLOS

MONTMORENCY FC

Seniors D4/A

5 matches à jouer à huis clos avec 3 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de MONTMORENCY

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matches à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Les 5 matches à huis clos se dérouleront la saison 2023-2024

COURRIERS DES CLUBS

LISTE DES DESENGAGEMENTS

Arnouville FAS : U14 D4

Parmain AC : U16 D4

Parmain AC : Seniors D4

VETERANS DE 45 ANS

À la suite de la décision du Comité de Direction du 20/07/2023, il a été décidé des modalités des montées et descentes à la fin de la saison 2023-2024 et à la fin de la saison 2024-2025

N'ayant aucun classement officiel en fin de saison 2022-2023 pour la composition des groupes, la composition des groupes pour les vétérans +45 ans a été établie selon les modalités actuelles (le nouveau règlement est disponible sur le site internet du DVOF)

SAINT PRIX ES

Courriel du 25/08/2023

La COC a supprimé selon votre demande votre équipe Anciens 3 et l'a intégrée dans le critérium Vétérans +45 ans Poule C en lieu et place de l'exempt 1)

Secrétaire de Séance

M. Patrick Sénécal

Président de Séance

Mme Sylvestre